



# COUP DE POUSSE 2024

## Installation de la gamme de mobilier « urbain » en bois de châtaignier auprès des collectivités du territoire

### CAHIER DES CHARGES

#### 1) Contexte

Le châtaignier constitue la première essence forestière du territoire des Monts d'Ardèche avec près de 30 000 ha. 20 000 ha sont constitués d'ancien vergers, de taillis mélangés voir de futaies n'ayant plus de vocation fruitière.

Le bois de châtaignier, spontané, vigoureux, présentant de nombreux atouts structurels dont notamment sa durabilité, bénéficie d'une bonne image mais reste très peu valorisé. A la différence de la châtaigne qui a fait l'objet d'un développement artisanal et même industriel sur le territoire, l'usage du bois de châtaignier est resté dans un cadre familial. La filière bois ardéchoise se résume en grande partie à la valorisation des sciages résineux (sapin, douglas) issus des zones de montagne. Sur les pentes, la sylviculture peine encore à se mettre en place.

Pourtant, tout comme dans les filières agricoles, la production de qualité constitue une réponse au développement de la filière bois. Que ce soit dans les pratiques ou dans les produits, les contraintes structurelles (pentes, enclavement, morcellement) exigent une sylviculture de qualité privilégiant les bois de sciage.

Depuis sa création, le Parc des Monts d'Ardèche œuvre dans ce sens, notamment à travers la réalisation et le soutien à de nombreux équipements (belvédère, cabane pastorale...). Dans le cadre de la dynamique « Partage des eaux », le bois a constitué une ressource largement mise en avant : le phare, les mires, le mobilier. Ce dernier a été décliné en 2022 en mobilier « urbain ».

#### 2) Objectifs de cette déclinaison en gamme de mobilier urbain

- Proposer aux collectivités du territoire une version « clé en main » de commande de mobilier en bois de châtaignier local produit par des travailleurs « empêchés ».
- Poursuivre la valorisation du bois de châtaignier local par la mise en œuvre d'équipements exemplaires et démonstratifs dans les communes du territoire.



- Diversifier les produits en bois de châtaignier en proposant des meubles identifiables et spécifiques au territoire répondant au plus près des besoins quotidiens des habitants du territoire.

### 3) Bénéficiaires

L'ensemble des communes et communautés de communes ou d'agglomération adhérentes au syndicat mixte du territoire, ainsi que les maisons et musées thématiques et offices de tourisme qui en dépendent.

### 4) Modalités

Votre candidature est à déposer auprès du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, par envoi mail à [fchifflet@pnrma.fr](mailto:fchifflet@pnrma.fr) avant le 31 mai 2024.

L'ensemble des informations et pièces demandées ci-après sont nécessaires à l'instruction de votre candidature par le Parc et serviront au dépôt de votre demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à la constitution d'un groupement de commande en vue de l'acquisition du mobilier « urbain » en bois de châtaignier.

En effet, le Parc se propose de mutualiser les achats et de coordonner la procédure de passation des marchés publics dans le cadre du coup de pouce. Outre des économies d'échelles réalisées en raison du volume de commande, l'intérêt de cette mutualisation réside également dans la valorisation de la ressource locale en bois de châtaignier ainsi que sur l'intégration de clauses sociales visant à favoriser l'emploi de personnes en situation d'insertion ou de handicap.

## Contact du Coup de pouce au Parc

À tout moment, vous pouvez contacter le chargé de mission référent de ce Coup de pouce. Il vous informera lors d'un premier échange et vous accompagnera dans la conduite de votre projet :

François CHIFFLET

Chargé de mission Forêt et filière bois

04 75 36 38 60

06 19 21 67 83

[fchifflet@pnrma.fr](mailto:fchifflet@pnrma.fr)

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Domaine de Rochemure, 50 allée Marie Sauzet

07380 JAUJAC



## Dossier de candidature au Coup de pouce « mobilier châtaignier »

### Installation de la gamme de mobilier « urbain » en bois de châtaignier auprès des collectivités du territoire

CADRE A REMPLIR PAR L'EQUIPE TECHNIQUE DU PARC DES MONTS D'ARDECHE	
N° d'ordre	RECEPTION
Référence et intitulé de l'action	

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE (tous les champs sont obligatoires)	
Nature juridique	<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Communauté de communes ou d'agglomération <input type="checkbox"/> Office de tourisme <input type="checkbox"/> Maisons et musées
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
Numéro SIRET	
Site internet (si existant)	

REPRESENTANT LEGAL DE LA STRUCTURE BENEFICIAIRE (tous les champs sont obligatoires)	
Fonction	
Nom	



Prénom	
Courriel	
L'adresse du représentant légal est identique à celle de la structure bénéficiaire	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non, précisez :

### **GESTION DES DONNEES PERSONNELLES**

La question concerne les données de contact de la structure et de son représentant légal

J'autorise la Région à utiliser les données de contact fournies dans le cadre de la présente demande de subvention pour communiquer sur les activités et événements relevant de sa compétence	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
J'accepte que les informations communiquées pour cette demande d'aide soient transmises à d'autres acteurs/collectivités	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non



<b>PRESENTATION DU PROJET</b>	
Vocation et localisation du projet	
L'adresse du projet est identique à celle de la structure bénéficiaire	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non, précisez :
Implantation envisagée des mobiliers (plan sommaire + photos).	
<p>Détails du mobilier envisagé (cf. modalités techniques et financières ci-après) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de module bas :</li> <li>- Nombre de modules haut :</li> <li>- Nombre de tables :</li> </ul> <p>Option acier retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cortene :      Oui                    Non</li> <li>- Galvanisé :    Oui                    Non</li> </ul>	
Equipements ou aménagements complémentaires prévus	
Calendrier prévisionnel	<p>Début :</p> <p>Fin :</p>



L'opération a déjà fait l'objet de dépenses  oui  non

L'opération se déroule en partie dans la région Auvergne Rhône Alpes  oui  non

*J'ai pris connaissance et m'engage à respecter la version complétée du contrat d'engagement républicain adoptée par la délibération du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes.*  oui  non

**Je m'engage à ne pas débuter l'opération faisant l'objet de la présente demande d'aides avant réception de l'accord formalisé par le financeur et certifie l'exactitude des renseignements inscrits ci-dessus.**

Fait à .....  
le ..... Signature du demandeur :



# DOSSIER DE CANDIDATURE

## MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

**Prix estimatif maximum des meubles (HT hors livraison et pose à la charge du bénéficiaire)**

Ossature métallique	Cortene	Galvanisé
Assise basse seule	721 €	706 €
Assise haute seule	961 €	946 €
Table	1 538 €	1 338 €

### Plafonds de commandes

- Chaque candidat peut adresser une seule demande dans le cadre du coup de pouce 2024
- La participation du Parc via une subvention sollicitée auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes s'élève à 50 % du coût de fabrication, avec un plancher minimum de 1 000 euros HT de dépenses (soit 500 euros d'aides) et un plafond maximum de 8 000 euros HT de dépenses (soit 4 000 euros d'aides) par candidature
- Le bénéficiaire prend à sa charge les 50 % restants du coût de fabrication, ainsi que l'intégralité des coûts afférents à la livraison et à la pose du mobilier. A titre d'indication, le coût de la livraison effectuée par un prestataire s'établit en novembre 2023 à un maximum de 200 € TTC pour 5 unités (à adapter en fonction de la distance à parcourir entre le lieu de fabrication et le lieu de livraison).



## PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR

- Le présent dossier de candidature, éventuellement complété d'éléments techniques plus précis (plans détaillés, photos, photos montage...)

Courrier de demande de subvention <b>signé</b>	Annexe 2
Délibération signée approuvant l'action, son plan de financement et l'adhésion à la convention de groupement de commande comportant le visa de la Sous-Préfecture ( <b>contrôle de légalité</b> )	Annexe 3 <i>Corps de texte à reprendre dans la délibération</i>
Plan de financement <b>signé</b> comprenant le calendrier de réalisation et le N° SIRET	Annexe 4
Fiche descriptive	Annexe 5
Attestation de non-commencement de l'opération <b>signée</b>	Annexe 6
Attestation de <u>régime TVA de la structure</u> <b>signée</b>	Annexe 7
Attestation de <u>régime TVA de l'action</u> <b>signée</b>	Annexe 8
RIB : relevé d'identité bancaire	
Contrat d'engagement républicain <b>signé</b>	Annexe 9

### Constitution du dossier :

- Tout dossier incomplet ne pourra être instruit par le Parc
- Vérifier la cohérence des pièces : elles doivent être mises à jour au fur et à mesure de la préparation du projet
  - le montant de la subvention sollicitée et du budget du projet doit être le même dans le courrier de demande de subvention, le plan de financement et la délibération.

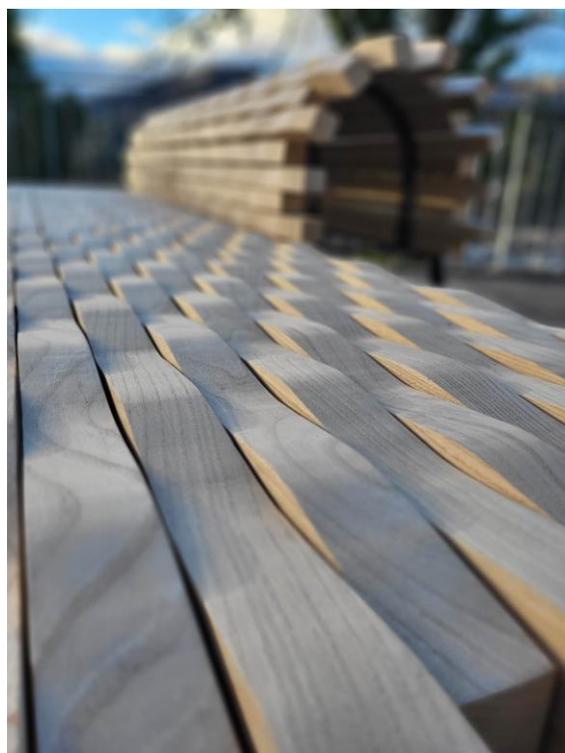
### Points de vigilance :

- **Les dépenses ne doivent pas être engagées avant l'arrêté d'attribution de la subvention par la Région.**
- **La réalisation du projet doit respecter les dates d'instruction données par la Région dans l'arrêté d'attribution de la subvention.**
- **La TVA récupérée ou la TVA donnant droit au FCTVA ne sont pas des dépenses éligibles (le dossier doit être présenté en HT).**



## Présentation de la gamme mobilier châtaignier des Monts d'Ardèche

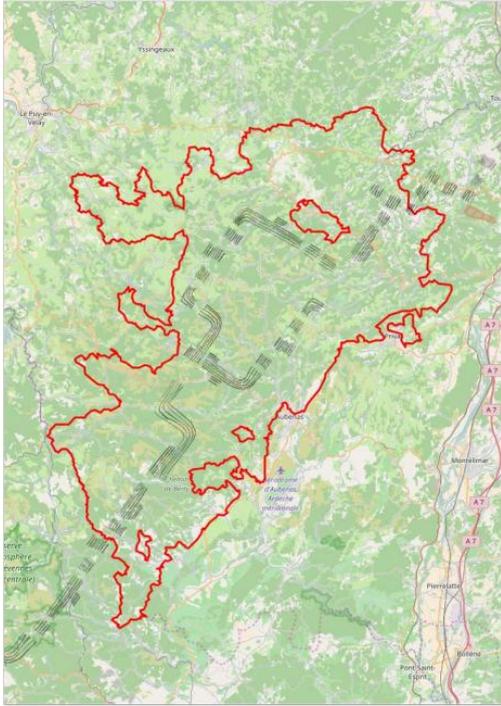
- Gamme de **3 meubles** « urbains » :
  - Un module bas, banc sans dossier
  - Un module haut, banc haut ou dossier
  - Une table



- Inspirée des meubles du parcours artistique le « **Partage des eaux** », reprenant le principe **d'une lame unique en bois de châtaignier de petite dimension**, adaptée à la ressource localement et facilement remplaçable



- L'idée d'un meuble « infini » : les meubles sont modulables permettant de multiples agencements (possibilité d'un linéaire de bancs et/ou de tables)



## Le module bas



### Dimensions :

- Hauteur de 455 mm, largeur de 406 mm, longueur de 1 101, 5 mm

### Option :

L'ossature métallique peut être proposée en différentes matières selon le rendu voulu. La version « cortene » reste la proposition de base, elle est donc conseillée.

- Acier cortene
- Acier galvanisé

## Le module haut



### Dimensions :

- Hauteur de 803 mm, largeur de 406 mm, longueur de 1 101, 5 mm

### Option :

L'ossature métallique peut être proposée en différentes matières selon le rendu voulu. La version « cortene » reste la proposition de base, elle est donc conseillée.

- Acier cortene
- Acier galvanisé

## La table



### Dimensions :

- Hauteur de 720 mm, largeur de 922 mm, longueur de 2 103 mm
- Latte du plateau « droite »

### Option :

L'ossature métallique peut être proposée en différentes matières selon le rendu voulu. La version « cortene » reste la proposition de base, elle est donc conseillée.

- Acier cortene
- Acier galvanisé



Lieu, date

Région Auvergne-Rhône-Alpes  
DEEP – service des Parcs naturels régionaux  
A l'attention de Frédéric GIRARD

101 cours Charlemagne  
CS 20033  
69 269 LYON Cedex 02

Objet : Coup de pouce « mobilier bois de châtaignier »  
Dossier porté par « Porteur de projet »

Dossier suivi au PNR par : François CHIFFLET

Monsieur le Président,

Je vous prie de recevoir la demande de subvention pour l'opération « Nom du projet »  
pour un montant de XXX € HT dans le cadre du Coup de pouce du Parc Naturel Régional des Monts  
d'Ardèche « mobilier en bois de châtaignier », pour un budget total de XXX € HT.

Vous trouverez le dossier technique déposé sur le Portail des aides.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Prénom Nom  
Fonction



**Délibération type à joindre à la candidature au coup de pouce « mobilier bois de châtaignier »**

Vu le coup de pouce lancé par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche relatif à l'installation de la gamme de mobilier « urbain » en bois de châtaignier auprès des collectivités du territoire pour l'année 2024,

Le conseil municipal de la commune de  
Réuni le

- Décide de candidater au coup de pouce et Approuve le projet d'installation sur sa commune de :
  - ..... modules bas
  - .....modules haut
  - .....tables

Avec l'option (barrer les mentions non retenues) :      cortene              galvanisé

- Approuve le plan de financement suivant pour la fabrication des ..... meubles :

Coût total en € HT :

Participation communale (50 %) : ..... €

Participation Région Auvergne-Rhône-Alpes (50 %) : ..... €

*NB : la livraison et la pose ne sont pas des dépenses éligibles dans le cadre du coup de pouce et sont à la charge exclusive de la collectivité.*

- Approuve l'adhésion au groupement de commande « mobilier bois de châtaignier » mis en place par le PNR des Monts d'Ardèche afin de mutualiser l'achat de mobilier avec toutes les collectivités bénéficiaires du coup de pouce.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'acquisition par la commune de mobilier « urbain » en bois de châtaignier dans les conditions indiquées ci-dessus ainsi que son plan de financement,
- Autorise le Maire à solliciter une aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Coup de pouce du PNR des Monts d'Ardèche,
- Décide d'adhérer au groupement de commande du PNR des Monts d'Ardèche pour l'acquisition de mobilier « urbain » en bois de châtaignier et autorise le Maire à signer la convention de groupement de commande,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.



## PLAN DE FINANCEMENT

## CALENDRIER ET N°SIRET

Objet : Coup de pouce « mobilier bois de châtaignier »

Dossier porté par « Porteur de projet »

Dossier suivi au PNR par : François CHIFFLET

## Nom de l'action

Plan de financement :

Dépenses d'investissement HT \*

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
Total		100%	Total		100%

Calendrier :

Date de début de l'action prévue : .....

Date de fin de l'action prévue : .....

Numéro SIRET : .....

Date et signature

Prénom Nom  
Fonction



FICHE DESCRIPTIVE

Objet : Coup de pousse « mobilier bois de châtaignier »  
Dossier porté par « Porteur de projet »

Dossier suivi au PNR par : François CHIFFLET

Nom de l'action

<b>Contexte</b>	
<b>Objectifs</b>	
<b>Descriptif</b>	



## ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE L'OPERATION

Je soussigné(e), « Nom, prénom, fonction », de « nom de la structure » atteste que l'action «Nom de l'action» n'a pas commencé.

Pour faire et valoir ce que de droit.

A lieu, date  
Signature

Fonction,

Nom prénom



ATTESTATION DU REGIME TVA DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU  
PROJET

Je soussigné(e), **Nom, prénom, fonction**, atteste que le **Nom de la structure porteuse du projet** :

*Cochez la case correspondante*

- est assujetti(e) à la TVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et est éligible au remboursement du FCTVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et n'est pas éligible au remboursement du FCTVA

Pour faire et valoir ce que de droit.

A **lieu, date**  
Signature

**Fonction,**

**Nom prénom**



**ATTESTATION REGIME TVA ET IMPUTATION COMPTABLE DE L'OPERATION**

Je soussigné(e), **nom, prénom**, atteste sur l'honneur que l'opération **nom de l'opération** dans le cadre du coup pousse **nom du coup de pousse** répond aux critères suivants :

*Cochez la mention correspondante :*

**Situation vis-à-vis de l'assujettissement TVA**

- Est assujettie à la TVA                       n'est pas assujettie à la TVA

**Imputation comptable de l'opération**

- Inscrit cette action en section investissement  
 Inscrit cette action en section fonctionnement

**Situation de la collectivité au regard du FCTVA**

- Relève du FCTVA                               ne relève pas du FCTVA

En conséquence, le régime TVA appliqué à l'objet de la présente demande est :

- Hors Taxe (HT)  
 Toutes Taxes Comprises (TTC)

A **lieu, date**  
Signature

**Fonction,**

**Nom prénom**





## Contrat d'engagement républicain

Applicable aux bénéficiaires de subventions régionales en déclinaison de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

### ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose à tout bénéficiaire de subventions régionales, qui ne doit entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les autres collectivités publiques.

Il interdit le port de tenues vestimentaires traduisant une quelconque forme de prosélytisme religieux dans un équipement public, à l'exception des représentants des cultes.

Il s'engage à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

### ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Le bénéficiaire s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations, fondations ou établissements dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

### ENGAGEMENT N° 3 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

Le bénéficiaire s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Il s'engage, dans son fonctionnement interne, dans son offre de service comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée ou toute autre forme de discrimination qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'il poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Il prend les mesures, compte tenu des moyens dont il dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

### ENGAGEMENT N° 4 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

Le bénéficiaire s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, il s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque, notamment envers les forces de l'ordre, et à ne pas cautionner de tels agissements. Il s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

### ENGAGEMENT N° 5 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE



Le bénéficiaire s'engage à n'entreprendre, ne soutenir ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Il s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Il s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Il s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

#### **ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

Le bénéficiaire s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, la devise de la République et tous les représentants de la République.

A

Le

Le bénéficiaire de l'aide régionale

(nom et signature identifiables - tampon de la structure)

